



Le Maire

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 13 aout 2012 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Etaient présents : Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Juliette SABATE, Josette PETER, Pierre SALLE, Gilles PERLI, Hervé MOREAU, Emile FORM, Jean Paul SALLE, Michel RICCI.

Excusées : Claudine FINE ayant donné pouvoir à Christine VALLA
Nadine FERRARI ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA

M. Hervé MOREAU a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 30. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Le « Dauphiné Libéré et le « CASA » sont représentés dans la salle.

Modification de l'ordre du jour :

2 délibérations ont été rajoutées

- N° 10 : Police Municipale : Mise en place du procès-verbal électronique
- N°11 Office du Tourisme de Serre Chevalier : demande de classement en catégorie II.

La modification est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES FINANCIERES

1) Protection des captages : demande de subvention

Le Conseil Municipal décide de poursuivre les procédures de mise en conformité des captages d'eau potable, sollicite l'aide de l'agence de l'eau et du Conseil Général pour mener à bien la procédure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Protection des captages : Verney-Rochasset_Rocher lanc : phase travaux : demande de subvention

La phase étude est en passe de se terminer, il convient de réaliser les travaux et d'acquérir les terrains situés à l'intérieur des périmètres immédiats et d'indemniser les propriétaires. Le Conseil Municipal :

- ✓ Sollicite l'aide de l'agence de l'eau et du Conseil Général pour la phase « études » réalisées,
- ✓ Sollicite l'aide de l'agence de l'eau et du Conseil Général pour mener à bien la phase « travaux ».



Serre Chevalier Vallée
du Lauffaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr

ADOPTE A L'UNANIMITE



3) Travaux d'eau rue de la Guisane : demande de subvention

A l'automne 2012, il est prévu de refaire le réseau d'eau potable « rue de la Guisane ». Une aide financière de l'Agence de l'Eau peut être obtenue au titre de la lutte contre les fuites et du Département au titre du Fonds de Solidarité Rurale. Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'agence de l'eau et du Département la plus élevée possible.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) Voie verte : demande de subventions

Dans le cadre de la réalisation de la voie verte, le Conseil Municipal autorise l'acquisition d'une partie des parcelles privatives pour un montant total de 26 382.50 € HT et approuve le plan de financement ci-après.

Montant HT de l'opération	26 382.50 euros
Conseil Régional PACA (20 %)	5 276.50 euros
Commune (80 %)	21 106.00 euros

ADOPTÉ PAR TREIZE VOIX « POUR » ET UNE ABSTENTION (MICHEL RICCI)

5) Piscine municipale des Iscles : mise à disposition des scolaires

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention permettant d'accueillir les scolaires dans le cadre de leur activité de plein air, au sein de l'établissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

URBANISME

6) Majoration automatique du droit à construire -bilan de la consultation publique-décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, s'oppose à l'application de la majoration automatique de 30 % des droits à construire sur l'ensemble du territoire de la Commune.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) Piste des Traverses -complément

Le Conseil Municipal autorise Serre Chevalier Vallée Domaine Skiable à effectuer des travaux pour l'aménagement de la Piste des Traverses sur la parcelle communale D 97, afin d'y installer un réseau de neige artificielle.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

TRAVAUX

8) Travaux église du Bez : attribution des Marchés

Dans le cadre de la restauration de l'Eglise du Bez, il convient de réaliser des travaux relevant de différents corps d'états. Le Conseil municipal retient les propositions faites par la Commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- GLENAT - lot maçonnerie - pierre de taille pour 182 642 € HT soit 218 439.83 € TTC
- AMC - lot charpente zinguerie pour 142 243 € HT soit 170 122,63€ TTC.
- AZUR CARILLON - lot horloge et cloche pour un montant de 10 078,00 € HT soit 12 053,28 € TTC

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9) Aménagement d'une baignade biologique : attribution des Marchés

Dans le cadre de l'aménagement de la baignade biologique, il convient de réaliser les travaux, relevant de différents corps d'états. Le Conseil Municipal retient les propositions faites par la Commission d'appel d'offres et autorise M. le Maire à signer les marchés de travaux avec :

- L'entreprise BLANCHARD - lot terrassement maçonnerie pour un montant de 10 078,00 € HT soit 12 053,28 € TTC
- L'entreprise SEGRA -lot étanchéité pour un montant de 176 000 € HT soit 210 496 € TTC
- L'entreprise Hydatec - lot hydraulique -arrosage pour un montant de 442 483.50 € HT soit 529 210.28 € TTC
- L'entreprise Parcs et Sports-lot biotope humide pour un montant de 260 972.32 € HT soit 312 122.89 € TTC
- L'entreprise MILLET Paysage -lot espaces verts pour un montant de 378 649.24 € HT et 452 864.50 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GENERALE

10) Police Municipale : mise en place du procès-verbal électronique.

Le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte de doter la Police Municipale du système de procès verbal électronique,
- ✓ Accepte les termes de la convention à intervenir avec l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (A.N.T.A.I.), représenté par le Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et autorise M. le Maire à la signer.

ADOPTÉ PAR A TREIZE VOIX « POUR » ET UNE CONTRE (MICHEL RICCI)

ADMINISTRATION GENERALE

11) Office du tourisme de Serre Chevalier : demande de classement en catégorie II

Afin d'obtenir un classement « station de tourisme » le Président de l'Office de Tourisme intercommunal sollicite un classement en catégorie II. Le Conseil Municipal se prononce favorablement

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Il est donné mandat à Me Frédéric VOLPATO pour défendre les intérêts de la Commune suite à la requête enregistrée auprès du Tribunal Administratif de Marseille présentée par la SARL BR Développement, aux fins d'annulation d'un titre exécutoire émis par la commune (pénalités) à l'encontre de la SARL BR Développement dans le cadre du marché 2010/2011 de transport touristique avec petit train.
- Dans le cadre de la restauration de l'église du Bez, le Bureau SOCOTEC se voit confier les missions de contrôle technique, de vérification réglementaire et CSPPS, pour le montant suivant :
 - Mission de contrôle Technique 3 300 € HT
 - Coordination Sécurité Prévention Santé (CSPPS) 2 100 € HT
- Dans le cadre de l'aménagement de la baignade biologique, la SARL GILI- TOS se voit confier les missions d'Ordonnance, Pilotage et Coordination (O.P.C) pour un montant de 0.90 % du montant des travaux estimés à 1 900 000 € HT soit : 17 100 € HT
- Dans le cadre de l'aménagement de la baignade biologique, le Bureau VERITAS se voit confier les missions de contrôle technique, de vérification réglementaire et CSPPS pour le montant suivant :
 - Mission de contrôle Technique + délivrance de l'Attestation d'accessibilité 2 960 € HT
 - Coordination Sécurité Prévention Santé (CSPPS) 1 640 € HT

- Dans le cadre de l'aménagement de la baignade biologique, le Bureau SOCOTEC se voit confier les missions de contrôle technique, de vérification réglementaire et CSPS, pour le montant suivant :
 - Mission de contrôle 3 300 € HT
 - Coordination Sécurité Prévention Santé (CSPS) 2 100 € HT

FIN DE LA SEANCE A 20H30.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Les questions portent sur la mise en place des compteurs d'eau. Des précisions techniques et pratiques sont apportées.

